

ont été présentées - devrait à notre avis traduire l'équilibre à maintenir entre la nécessité de garantir le maximum d'avantages à la communauté internationale et la nécessité de sauvegarder les intérêts nationaux légitimes.

On enregistre également des progrès sur les plans technique et scientifique: les radars sont de plus en plus perfectionnés et les domaines d'application des données de télédétection se révèlent sans cesse plus nombreux. Mais, aux niveaux politique et organisationnel les progrès restent insuffisants. Lors de la dernière réunion du comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, plusieurs délégations ont manifesté leur inquiétude devant le manque de coordination des efforts déployés par un nombre croissant de pays dans le domaine de la télédétection. La délégation du Canada a donc proposé, ce dont a convenu le Comité, que le Sous-comité scientifique et technique accorde une priorité absolue aux questions relatives à la coordination des activités de télédétection à l'échelle mondiale. C'était là une mesure positive, mais qui perdra tout son sens si nous ne parvenons pas à définir de façon plus précise ce que nous attendons de la télédétection et si nous n'établissons pas de plan pour atteindre notre objectif. À ce sujet, il est intéressant de noter que dans son rapport, le Sous-comité scientifique et technique encourage les pays qui prévoient utiliser de nouveaux systèmes de télédétection à s'assurer que ceux-ci sont compatibles avec ceux qui existent déjà et qu'ils doivent compléter. On a également déjà proposé de mettre sur pied un ou plusieurs systèmes de satellites internationaux dont la coordination serait assurée par un organisme mondiale. Est-ce une bonne idée? Peut-être, mais il est impossible de l'affirmer. Je veux dire par là que dans les circonstances actuelles, nous devons chercher de nouvelles idées et faire preuve d'imagination, sinon, les problèmes auxquels nous faisons face deviendront insolubles. Les efforts déployés par les Nations Unies pour supprimer les obstacles qui ont séparé les nations pendant des années risqueront d'être vains si nous sommes incapables d'éviter la division dans ce nouveau domaine en expansion.

Ma délégation constate avec plaisir que des progrès sérieux ont été accomplis au cours de la dernière session du Sous-comité scientifique et technique en matière de définition technique des termes se rapportant à la télédétection, y compris de ce qu'on entend par "données" et "renseignements". Si, malheureusement, le Sous-comité juridique n'a pu utiliser ces termes en cherchant à s'entendre sur le régime juridique qui gouverne la télédétection, il faut, néanmoins se réjouir de ce que le comité principal, lors de sa réunion à Vienne au mois de juin, ait pris une décision à ce sujet, reproduite à l'alinéa 39 de son rapport.

Ma délégation est également heureuse de constater l'intérêt que soulève la question de la tenue d'une deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit là, selon nous, d'une question qui nécessite un examen plus coordonné avec d'autres conférences, du moment auquel elle devrait avoir lieu et de son organisation technique et financière. La constitution d'un groupe de travail du Sous-comité scientifique et technique chargé d'étudier ces questions représente un important pas en avant; nous sommes d'ailleurs impatients de jouer un rôle constructif au sein de ce groupe, sous la direction éclairée de M. Carver.